



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2746

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Curis au Mont d'Or - Lyon - Vénissieux**

objet : **Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions aux Communes de Curis au Mont d'Or et Vénissieux et aux associations La Légumerie, Vol'Terre Part-Dieu et le Passe-jardins**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller David

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

**Conseil du 27 avril 2018**  
**Délibération n° 2018-2746**

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
commune (s) :	Curis au Mont d'Or - Lyon - Vénissieux
objet :	<b>Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions aux Communes de Curis au Mont d'Or et Vénissieux et aux associations La Légumerie, Vol'Terre Part-Dieu et le Passe-jardins</b>
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La trame verte de la Métropole de Lyon est composée des espaces peu ou pas bâtis de la périphérie vers le cœur de la Ville. L'article L 371-1 à L 371-6 du code de l'environnement définit la trame verte comme étant tout ou partie des espaces terrestres protégés ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité et des corridors écologiques constitués des espaces naturels et/ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les espaces remarquables (boisements, prairies, parcelles agricoles, pelouses, haies, etc.) ainsi que les couvertures végétales le long des cours d'eau.

Les jardins collectifs participent à la composition de la trame verte, notamment, en espace urbain.

De plus, en milieu urbain, le jardin constitue, avec les parcs et squares, un des outils de végétalisation et d'amélioration du cadre de vie.

Les jardins collectifs ont aussi pour objectif de créer du lien social à partir d'espaces mis en commun et gérés collectivement, notamment pour les jardins partagés. Les jardins sont donc souvent le lieu de manifestations artistiques et d'une vie locale. À l'échelle du territoire d'une agglomération, les jardins collectifs semblent symboliques mais leurs résultats sociaux sont bien réels : sociabilité, civilité, insertion, mixité.

Le jardinage est le symbole d'une valeur forte de citoyenneté et donc un outil de gouvernance et d'éco-citoyenneté.

Par délibération n° 2006-3820 du Conseil du 12 décembre 2006, la Communauté urbaine de Lyon s'est dotée d'un cadre d'intervention pour accompagner l'émergence et la création de jardins collectifs sur l'ensemble de son territoire.

Cette politique est complémentaire des actions des Communes qui interviennent en animation et en soutien aux associations de jardiniers dans la durée ; la Métropole, quant à elle, assure l'aide à la mise en route et à la création.

Par la délibération n° 2017-2226 du Conseil du 18 septembre 2017, la Métropole a réaffirmé son intérêt pour les jardins collectifs et a défini de nouvelles orientations en faveur des jardins.

**II - Mise en œuvre 2018**

Dans ce cadre, en 2018, il est proposé d'accompagner la création de jardins partagés par les Communes de Curis au Mont d'Or et Vénissieux. Il est aussi proposé d'accompagner des projets de jardins partagés à Lyon 7° via l'association La Légumerie et à Lyon 3° avec l'association Vol'Terre Part-Dieu. Enfin, il est proposé de soutenir la mise en œuvre des actions menées par l'association Passe-jardins, permettant d'assurer le maintien et le développement de jardins collectifs, de diffuser les bonnes pratiques du jardinage respectueux

de l'environnement, de développer du lien social et de favoriser et faire connaître la biodiversité dans les jardins et sur le territoire.

### 1° - Création d'un jardin partagé par la Commune de Curis au Mont d'Or

Depuis début 2016, la Commune est propriétaire d'une parcelle de 2 586 mètres carrés, anciennement cultivée par un maraîcher de Curis au Mont d'Or. La municipalité propose aux curissoises et curissois d'exprimer leurs souhaits pour le devenir de cette nouvelle parcelle acquise. La synthèse de ce questionnaire fut simple : un souhait de verdure, de culture partagée, d'échanges, de convivialité fut plébiscité.

Ce projet s'intègre également dans le réaménagement de la place de la Fontaine et de l'entrée sud du village - RD73. Un atelier de paysagiste (atelier Chardon) a été missionné par la municipalité pour une étude d'aménagement du site.

Pour répondre à la demande des habitants, la municipalité a pris contact avec l'association Passe-jardins pour être accompagnée dans la mise en valeur d'une partie de cette parcelle, 600 mètres carrés (avec possibilité d'agrandir) pour des jardins partagés qui seront, à terme, gérés par des citoyens. La création de l'association, constituée d'une trentaine de citoyens, et la rédaction des statuts et du règlement intérieur a eu lieu le 15 janvier 2018, toujours avec l'accompagnement de l'association Passe-jardins.

Le collectif a défini les fonctions et l'aménagement de la parcelle. L'idée est d'ouvrir ce lieu à la population et au grand public grâce à un four à pain, un verger collectif et un cheminement piétonnier. Des manifestations conviviales seront organisées pour que ce lieu soit un lieu d'accueil à tous et intergénérationnel. De même, des ateliers pourront être proposés en lien avec le programme d'éducation au développement durable (PEDD) initié par la Métropole. Une approche pédagogique aura lieu auprès des enfants de l'école communale.

La durée des travaux est estimée à 2 ans, pour un coût estimé à 122 260 € HT, soit 146 712 € TTC. La Métropole est sollicitée à hauteur de 40 % des dépenses hors taxes plafonnées à 100 k€ HT, soit 40 k€. Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en €)
étude d'aménagement (atelier Chardon)	2 340	Métropole	40 000
frais d'aménagement du terrain	60 000	autofinancement	82 260
construction d'une cabane en pierres sèches	4 000		
travaux liés à l'eau : création d'un point d'eau, création d'une mare et récupérateur d'eau de pluie	2 500		
aménagement point d'entrée (barrières bois, portail et panneau d'affichage)	2 500		
travaux liés à la création d'un point électrique	20 000		
construction d'un four à pain en pierres sèches	9 000		
toilettes	15 000		
équipement en matériel divers : 3 composteurs dont un collectif, bancs, tables, carrés, kit d'outils (brouette, etc.)	2 920		
graines, plants, arbres	4 000		
<b>Total</b>	<b>122 260</b>		<b>122 260</b>

### 2° - Création d'un jardin partagé par la Commune de Vénissieux

Dans le quartier Moulin à Vent, rue Vaillant Couturier à proximité des tennis et du gymnase Tola Vologe à Vénissieux, une parcelle d'espace vert cadastrée AA149 appartenant à la Commune et d'une superficie de 1 439 mètres carrés, est aujourd'hui utilisée comme espace de détente pour les chiens.

Un groupe d'habitants du quartier a fait remonter à la Mairie le souhait de bénéficier d'une parcelle de terre pour réaliser un jardin partagé. Pour répondre à cette demande, un projet d'aménagement a été élaboré et a fait l'objet d'une présentation au conseil de quartier et aux usagers.

Le projet consiste à séparer le terrain en 2 parties pour permettre, d'un côté l'aménagement d'un jardin partagé et, de l'autre d'améliorer l'espace consacré aux maîtres et leurs chiens. Une clôture d'une hauteur de 1,80 mètre sera disposée entre ces 2 espaces.

Pour le jardin partagé, une entrée sera créée depuis la rue Vaillant Couturier pour dissocier l'accès du jardin partagé au parc à chiens. Il sera équipé d'une circulation en stabilisé permettant l'accès à l'abri de jardin en bois. Cet abri, d'une dizaine de mètres carrés, sera équipé d'une pergola. Un composteur et un récupérateur d'eau seront installés afin de s'inscrire dans une démarche de développement durable. Une lignée d'arbres fruitiers sera plantée dans le fond du jardin entre les terrains de tennis et le parc à chiens, créant ainsi une zone tampon de tranquillité pour les joueurs de tennis. Un point d'eau sera créé à proximité de l'abri de jardin et la terre en place bénéficiera d'une amélioration grâce à un apport d'amendement. Cet espace sera bordé d'une alternance d'arbustes variés et mellifères permettant de masquer, en partie, les limites de propriété avec les riverains.

La durée des travaux est estimée à un an, pour un coût estimé à 42 550 € HT, soit 51 060 € TTC. La Métropole est sollicitée à hauteur de 40 % des dépenses hors taxes plafonnées à 100 k€ HT, soit 17 020 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en €)
travaux préliminaires : démolition, terrassement et modelage des terres	7 000	Métropole	17 020
plantations de végétaux : haie mellifère, arbres fruitiers	6 000	autofinancement	25 530
revêtement : allée en stabilisé	3 700		
mobilier : cabane et pergola	8 750		
eau : système de récupération d'eau de pluie et distribution	4 300		
composteur	300		
clôtures	12 500		
<b>Total</b>	<b>42 550</b>	<b>Total</b>	<b>42 550</b>

### 3° - Création d'un jardin partagé par l'association La Légumerie à Lyon 7°

L'association La Légumerie porte un projet de développement de l'agriculture urbaine (de la culture à la consommation) favorisant l'implication des habitants, la rencontre et la mixité sociale et culturelle de la cité.

Au cours de l'année 2016, mandatée par la Ville de Lyon, La Légumerie a engagé des actions de mobilisation des habitants et acteurs qui ont conduit à définir les objectifs du projet et les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. S'appuyant sur les diagnostics convergents du projet de territoire "Cités sociales Gerland" et de l'association La Légumerie, l'orientation du projet vers un jardin collectif nourricier à vocation sociale a été validée par le comité de pilotage Ville de Lyon/association Les Dames de Gerland/association La Légumerie, le 17 novembre 2016.

Depuis 2017, l'association La Légumerie met en œuvre ce projet aux côtés des habitants et des acteurs locaux pour co-construire ce nouveau jardin partagé en accord avec la politique de la ville pour répondre aux besoins des habitants et aux enjeux identifiés dans le projet de territoire :

- réduire la rupture territoriale entre les cités sociales et le Grand Gerland,
- contribuer à améliorer l'offre d'accompagnement des personnes les plus fragiles,
- contribuer à changer l'image d'isolement du quartier,
- développer une action de proximité en direction de la jeunesse et des publics les plus fragiles,
- accompagner les initiatives de collectifs d'habitants,
- mettre en œuvre un projet global ambitieux autour de la cité jardin avec, notamment, la revalorisation des espaces extérieurs,
- tendre vers une plus grande mixité sociale,
- développer les passerelles entre le monde de l'emploi-insertion et le monde économique.

La mise en place de ce projet est prévue sur 3 ans (2017-2019) pour aboutir à un outil de développement social et écologique. Le coût estimé est de 47 500 € HT, soit 57 k€ TTC. La Métropole est sollicitée à hauteur de 40 % des dépenses hors taxes plafonnées à 10 k€ HT, soit 4 k€ HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en €)
acquisition de matériels : outillage pour chantier, aménagement, jardinage, maraîchage	1 850	Métropole	4 000
matériaux et fournitures pour la réalisation de 150 mètres carrés de planches de culture et 50 mètres de haies : bois Douglas local, terre végétale, gravier, géotextile, visserie, plants d'arbustes - prestation de mise en place de la terre végétale	6 250	Ville de Lyon	20 000
matériaux pour la construction de toilettes sèches : bois, quincaillerie	1 000	autre	23 500
matériaux, cabane multifonctionnelle et maîtrise d'œuvre	18 600		
assistance à la maîtrise d'œuvre : cabane multifonctionnelle, pôle éco-design	19 800		
<b>Total</b>	<b>47 500</b>	<b>Total</b>	<b>47 500</b>

#### 4° - Création d'un jardin partagé par l'association Vol'Terre Part-Dieu à Lyon 3°

L'action de l'association Vol'Terre Part-Dieu consiste à assurer le fonctionnement de composteurs citoyens de quartier, de développer l'activité jardin partagé et de créer des interactions avec le public du quartier. Concernant le jardin partagé, 2 axes de travail prioritaires seront développés :

##### a) - Développement du jardin partagé

Suite à une belle activité en 2017 sur la parcelle existante, les membres de l'association Vol'Terre Part-Dieu souhaitent utiliser la parcelle publique jouxtant la bibliothèque municipale du 3° (au croisement des rues Voltaire et Chaponnay) afin de développer un second lieu de jardinage et d'accueil du public complémentaire au premier. Il s'agit de pouvoir mieux accueillir le public dans un cadre de partage, de discussions et de réunions publiques avec un espace d'accueil dédié et favorisant les échanges, de bénéficier de l'ensoleillement plein sud pour pallier aux limites de la parcelle existante exposée plein nord, et d'étendre la palette d'activités envisageables et proposées aux habitants et passants du quartier dans un cadre plus adéquat et mieux aménagé.

##### b) - Développement des interactions avec le public du quartier

Grâce aux aménagements qui seront réalisés, les membres de l'association veulent accueillir, en direct ou en lien avec des structures partenaires, des groupes de personnes vivant ou passant dans le quartier. L'objectif est de développer le lien social dans le quartier et des activités de rencontres entre publics avec, notamment, les enfants d'écoles primaires du quartier.

L'objectif est essentiellement de disposer d'un lieu de socialisation autour du jardinage qui soit adéquat et aménagé et ce, pour créer des opportunités de rencontres, des activités de partage, d'actions faites ensemble, afin de contribuer à un meilleur vivre ensemble dans ce quartier.

La durée des travaux est estimée à un an, pour un coût estimé à 10 k€ HT, soit 12 k€ TTC. La Métropole est sollicitée à hauteur de 40 % des dépenses hors taxes plafonnées à 10 k€ HT, soit 4 k€ HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
installation d'une cuve	514	Métropole	4 000
création et achats de bacs	5 102	Ville de Lyon	6 000
achat de mobilier, d'une serre de 2 mètres carrés, d'outillages et travaux divers	2 686		
atelier avec écoles	479		

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
communication et décoration	473		
hygiène et accessibilité	746		
<b>Total</b>	<b>10 000</b>	<b>Total</b>	<b>10 000</b>

#### 5° - Association le Passe-jardins

Pour 2018, ces actions peuvent être scindées en 4 parties :

- assurer le maintien des jardins collectifs existants : il s'agit de la mise en œuvre de l'observatoire métropolitain des jardins collectifs,
- accompagner le développement de nouveaux jardins : cela concerne l'accompagnement des initiatives locales "créer ou consolider un jardin partagé" pour au moins 20 projets,
- diffuser les bonnes pratiques dans les jardins : il s'agit d'animer le réseau métropolitain. Un temps d'animation particulier sera proposé dans le cadre du 20<sup>ème</sup> anniversaire des jardins partagés et de l'association,
- développer le recours aux jardins temporaires pour la gestion des espaces en attente : une action de suivi et d'animation d'un jardin partagé transitoire et nomade à destination des riverains volontaires sur le quartier Carré de Soie. Le projet avec la mission Carré de Soie est un partenariat débuté en 2017. En 2018, il s'agira de développer le recours aux jardins temporaires pour la gestion des espaces en attente pour un montant de 16 890 €

Le montant total de la subvention versée par la Métropole à l'association Passe-jardins est de 94 k€

Le plan de financement de ces actions s'établit de la façon suivante :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)	Taux (en %)
observatoire métropolitain des jardins collectifs : annuaire, site internet	15 055	Métropole - service écologie et développement durable	77 110	61,1
animation du réseau métropolitain dans le cadre des 20 ans	31 655	Métropole de Lyon - mission Carré de Soie	16 890	13,4
formation "créer ou consolider un jardin partagé" avec 6 modules	20 000	Ville de Lyon	10 000	7,9
accompagnement d'au moins 20 porteurs de projets	42 690	Caisse d'allocations familiales	18 000	14,2
Le Potager en Soie	16 890	État	2 000	1,6
		fonds propres	2 290	1,8
<b>Total</b>	<b>126 290</b>	<b>Total</b>	<b>126 290</b>	<b>100</b>

Pour mémoire, la participation de la Métropole était de 98 760 € en 2017 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions d'équipement d'un montant total de 65 020 € au profit de :

- la Commune de Curis au Mont d'Or pour un montant de 40 k€,
- la Commune de Vénissieux pour un montant de 17 020 €,
- l'association La Légumerie pour un montant de 4 k€,
- l'association Vol'Terre Part-Dieu pour un montant de 4 k€

dans le cadre de l'aménagement de jardins partagés,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 94 k€, au profit de l'association le Passe-jardins, dans le cadre de ses actions en faveur du développement des jardins collectifs (accompagnement, animation, etc.) au titre de l'année 2018,

c) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les Communes de Curis au Mont d'Or et Vénissieux et les associations La Légumerie, Vol'Terre Part-Dieu et le Passe-jardins définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Les dépenses** correspondantes aux subventions d'équipement seront imputées sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée le 30 janvier 2017 sur l'opération n° 0P27O5272 pour un montant de 80 k€ en dépenses et le 22 janvier 2018 sur l'opération n° 0P27O5273 pour un montant de 50 k€ en dépenses.

**4° - Le montant** à payer :

a) - en section d'investissement, soit 65 020 €, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et 2019 - comptes 2041412 et 20422 - fonction 76, selon la répartition suivante :

- 57 020 € sur l'opération n° 0P27O5272, répartis comme suit :

- . 34 212 € en 2018,
- . 22 808 € en 2019,

- 8 k€ sur l'opération n° 0P27O5273, répartis comme suit :

- . 4 800 € en 2018,
- . 3 200 € en 2019.

b) - en section de fonctionnement, soit 94 k€, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et 2019 - compte 65748 - fonction 76 - opération n° 0P27O5273, selon l'échéancier suivant :

- 75 200 € en 2018,
- 18 800 € en 2019.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.**